

**CONCERTATION
PREALABLE**



**ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL
DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

**ARMENTIERES / ERQUINGHEM LYS / LA CHAPELLE D'ARMENTIERES /
HOUPLINES / FRELINGHIEN / DEULEMONT / WARNETON / COMINES /
QUESNOY SUR DEULE / WERVICQ SUD / BOUSBECQUE / LINSELLES**

Le Président de la METROPOLE EUROPEENNE de LILLE porte à la connaissance du Public que le projet d'élaboration du règlement local de publicité métropolitain, couvrant le territoire des 85 communes membres, fait l'objet d'une **concertation préalable** au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

- > un registre, accompagné d'un dossier explicatif, est mis à la disposition du public pendant toute la durée d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, à la Métropole Européenne de Lille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que sur le site internet lillemetropole.fr. Toute personne intéressée peut y écrire ses observations.
- > Toute personne intéressée peut également faire part de ses observations par écrit auprès de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à l'adresse suivante : 1 rue du ballon CS 50749 59034 LILLE CEDEX - Direction Affaires Juridiques - Service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

Venez participer à la réunion
publique qui aura lieu :



JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Salle du Conseil
Hôtel de Ville à
ARMENTIERES
À 18h30